



Dispositions d'exécution pour la participation à la finale du Championnat suisse individuel pour jeunes et vétérans (JU + VE)

Edition 2025– Page 1

Doc.-N° 3.65.03 f

1. But

Dispositions d'exécution pour le Tir qualificatif du Championnat suisse individuel pour jeunes et vétérans (JU + VE).

2. Bases

- 2.1 Règlement de la Finale JU+VE de l'ASTV (Doc.-N° 365.01 f)
- 2.2 Dispositions d'exécution pour le tir de qualification du Championnat suisse individuel pour jeunes et vétérans (JU + VE; Doc.-N° 3.65.02 f)
- 2.3 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST; Doc.-N° 2.10)
- 2.4 DE relatives à la participation de ressortissants étrangers aux concours de la FST (Doc.-N° 2.18.01)
- 2.5 DE pour le tir des jeunes (Doc.-N° 2.18.03)
- 2.6 Catalogue des moyens auxiliaires autorisés du DDPS (SAT; Form 27.132)

3. Limites de qualification

Les tireurs ayant obtenu les meilleurs résultats de qualification sont invités à participer à la Finale. Les limites de qualification sont fixées par le Préposé aux Jeunes tireurs:

Catégories 300m

		Age
- A U17	Fusil standard adolescents	10 – 16
- A U21	Fusil standard juniors	17 – 20
- E U17	F ass 90 adolescents	10 – 16
- E U21	F ass 90 juniors	17 – 20

Catégories 25m

- D U17	Pistolet sport PC adolescents	10 – 16
- D U21	Pistolet sport PC juniors	17 – 20

Catégories 50 m fusil

- A U17	fusil 50 m	10 – 16
- A U21	fusil 50 m	17 – 20

4. Délais

Délai d'inscription pour finalistes au CO Thoune

25 septembre 2025

6. Inscriptions après délai

Aucune inscription tardive ou mutation ne sera admise après l'échéance du délai d'inscription officiel.

7. Nombre de participants à la Finale

- à 300m, environ 315 tireurs au plus peuvent participer pour l'ensemble des catégories;
- à 25m, la participation est limitée à 50 tireurs.
- Un maximum de 30 juniors peut participer dans les catégories carabine 50 m

8. Licence obligatoire

La licence n'est pas obligatoire pour tous les participants à la finale.

9. Coaching

Coaching des tireurs fusils 300 m

- **Tout genre d'assistance des participants sur la ligne de tir (aussi par appel ou par signe) durant le tir de la compétition est interdit.**
- Il est autorisé uniquement au coach d'aider au participant pendant la phase d'installation jusqu'au début de la compétition.
- Chez les **Juniors U13 – U17**, le coach prend position au pied du pas de tir. Si besoin il a le droit de s'approcher au participant et de l'aider pour des corrections du dispositif de visée.
- Chez les Juniors (U19 – U21) il est autorisé au coach de parler avec le participant ou de l'aider pour des corrections du dispositif de visée uniquement entre les coups d'essai jusqu'au début du tir de la compétition.
- Le coach a l'obligation d'exiger chez les **Juniors (U13 – U21)** les manipulations correctes de leurs armes, notamment d'effectuer un retrait des cartouches selon les prescriptions.
- Seuls les tireurs en lice, les coaches et les fonctionnaires des organisateurs de la finale ont le droit se tenir devant les barrières à côté des pupitres.

Coaching des sportifs de tirs au pistolet 25m lors du finals JU+VE

Que la présence des tireurs et les fonctionnaires sont accepté à la ligne de tir après le commandement « Tireurs, à vos postes ». Toutes les autres personnes se tiennent derrière les barrages.

- Donner signes est autorisé pour le Coaching (des appels sont interdits).
L'accompagnant ou entraîneur peut demander le juge qu'il informe le tireur de son intention d'un entretien.
- Les tireurs doivent déclarer auprès le juge par main levé qu'il aimerait quitter son poste pour discuter avec son accompagnant ou entraîneur.

Coaching des sportifs de tirs au fusil 50m lors du finals JU+VE

- **Tout genre d'assistance des participants sur la ligne de tir (aussi par appel ou par signe) durant le tir de la compétition est interdit.**

- Il est autorisé uniquement au coach d'aider au participant pendant la phase d'installation jusqu'au début de la compétition.
- Chez les **Juniors U13 – U17**), le coach prend position au pied du pas de tir. Si besoin il a le droit de s'approcher au participant et de l'aider pour des corrections du dispositif de visée.
- Chez les Juniors (U19 – U21) il est autorisé au coach de parler avec le participant ou de l'aider pour des corrections du dispositif de visée uniquement entre les coups d'essai jusqu'au début du tir de la compétition.
- Le coach a l'obligation d'exiger chez les **Juniors (U13 – U21)** les manipulations correctes de leurs armes, notamment d'effectuer un retrait des cartouches selon les prescriptions.
- Seuls les tireurs en lice, les coaches et les fonctionnaires des organisateurs de la finale ont le droit se tenir devant les barrières à côté des pupitres.

10. Dispositions finales

Les présentes DE

- remplacent toutes les dispositions contraires, notamment celles des DE pour la - participation à la finale du Championnat suisse individuel JU + VE du 18 avril 2025;
- ont été approuvées par la Division fusil 300m le 26 juin 2025,
- entrent immédiatement en vigueur.

FÉDÉRATION SPORTIVE SUISSE DE TIR

Le chef de la	Le préposé aux
Division fusil 300m	Jeunes tireurs

Walter Brändli

Walter Meer

La finale JU + VE 2025 aura lieu le samedi 25 octobre 2025 à Thoune.
